

Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 33, Massages thérapeutiques

Les Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 33, Massages thérapeutiques, sont applicables en complément et comme partie intégrante des Conditions d'Enregistrement et des Conditions Générales du RME.

Pour l'enregistrement de cette méthode, les Conditions d'Enregistrement alors actuelles et, en complément, les présentes Directives sont applicables. Si ces Directives divergent des Conditions d'Enregistrement, ces Directives prévalent. De telles divergences sont exclusivement applicables pour l'enregistrement de la méthode N° 33, Massages thérapeutiques.

1. Généralités

Pour l'enregistrement de cette méthode, une formation composée d'une formation de base et d'une formation spécialisée, représentant au total au moins 740 heures d'enseignement, doit être justifiée.

2. Formation de base

(au moins 340 heures d'enseignement)

La formation de base doit couvrir d'une manière appropriée les matières mentionnées ci-après :

2.1 Bases médicales

- anatomie et physiologie de l'être humain
- pathologie
- pharmacologie
- mesures d'urgence
- hygiène

2.2 Bases des sciences sociales

- psychologie
- communication

2.3 Bases générales

- compréhension de la santé
- éthique
- gestion du cabinet

3. Formation professionnelle spécialisée

(au moins 400 heures d'enseignement)

3.1 Massage des zones réflexes du pied

(au moins 100 heures d'enseignement)

L'unité d'enseignement en Massage des zones réflexes du pied doit inclure les contenus d'enseignement suivants dans une mesure appropriée :

3.1.1 Histoire et développement du Massage des zones réflexes du pied

Origine et développement de la forme de thérapie et de ses fondateurs tels que Fitzgerald et Ingham.

3.1.2 Principes, concepts et effets du Massage des zones réflexes du pied

Principes d'action. Attribution des zones. Fonctions, relations et interaction des organes. Effets sur la circulation sanguine, les fonctions des organes et des glandes, les organes excréteurs, la relaxation physique et mentale générale. Stimulation des forces d'auto-guérison et des mécanismes de régénération. Intensité, localisation, durée et fréquence des traitements.

3.1.3 Indications, contre-indications et limites du Massage des zones réflexes du pied

Indications. Contre-indications absolues et relatives. Précautions. Limites personnelles et spécifiques à la méthode.

3.1.4 Processus thérapeutique

Estimation des besoins thérapeutiques et du traitement adéquat selon les critères spécifiques à la méthode. Définition des objectifs, planification et mise en oeuvre des mesures. Information, documentation et coopération interdisciplinaire. Évaluation des traitements et de leur qualité.

3.1.5 Techniques de traitement et instruction au patient

Techniques de manipulation : entre autres, techniques de pression, de massage circulaire et étirements alternés. Localisation, direction, rythme, tempo et pression/intensité des techniques de traitement. Exercices d'auto-assistance.

3.2 Massage classique (au moins 150 heures d'enseignement)

Les contenus d'enseignement mentionnés ci-après doivent faire partie d'une manière appropriée de l'unité d'enseignement en Massage classique :

3.2.1 Histoire et développement du Massage classique

Origine et développement de la forme de thérapie et de ses fondateurs tels que Paré et Ling.

3.2.2 Principes, concepts et effets du Massage classique

Principes d'action. Influence mécanique de la peau/du tissu sous-cutané, du tissu conjonctif et des muscles par des étirements, des pressions et des tensions. Effets locaux et effets sur l'ensemble du corps par les zones réflexes. Effet sur le métabolisme cellulaire, les fonctions vitales, la relaxation physique et mentale générale. Intensité, localisation, durée et fréquence des traitements.

3.2.3 Indications, contre-indications et limites du Massage classique

Indications. Contre-indications absolues et relatives. Précautions. Limites personnelles et spécifiques à la méthode.

3.2.4 Processus thérapeutique

Estimation des besoins thérapeutiques et du traitement adéquat selon les critères spécifiques à la méthode. Définition des objectifs, planification et mise en oeuvre des mesures. Information, documentation et coopération interdisciplinaire. Évaluation des traitements et de leur qualité.

3.2.5 Techniques de traitement et instruction au patient

Techniques de manipulation : entre autres, étirement, pétrissage, friction, vibration et tapotement. Localisation, direction, rythme, tempo et pression/intensité des techniques de traitement. Exercices d'auto-assistance.

3.3 Drainage lymphatique manuel

(au moins 150 heures d'enseignement)

Les contenus d'enseignement mentionnés ci-après doivent faire partie d'une manière appropriée de l'unité d'enseignement en Drainage lymphatique manuel :

3.3.1 Histoire et développement du Drainage lymphatique manuel

Origine et développement de la forme de thérapie et de ses fondateurs tels que Vodder und Földi.

3.3.2 Principes, concepts et effets du Drainage lymphatique manuel

Principes d'action. Stimulation de la fonction motrice et de la capacité des vaisseaux lymphatiques. Élimination de l'excès de liquide tissulaire. Effets tels que la réduction de la douleur, la déshydratation, la désintoxication, la décongestion, le calme et la stimulation du système immunitaire. Intensité, localisation, durée et fréquence des traitements.

3.3.3 Indications, contre-indications et limites du Drainage lymphatique manuel

Indications. Contre-indications absolues et relatives. Précautions. Limites personnelles et spécifiques à la méthode.

3.3.4 Processus thérapeutique

Estimation des besoins thérapeutiques et du traitement adéquat selon les critères spécifiques à la méthode. Définition des objectifs, planification et mise en oeuvre des mesures. Information, documentation et coopération interdisciplinaire. Évaluation des traitements et de leur qualité.

3.3.5 Techniques de traitement et instruction au patient

Techniques de manipulation : entre autres, massage de surface circulaire, pompage, mouvements circulaires et de pression, manipulations spéciales pour augmenter le transport. Localisation, direction, rythme, tempo et pression/intensité des techniques de traitement. Instruction au patient : entre autres, exercices d'auto-assistance.

4. Indications pour l'enregistrement

Les thérapeutes déjà enregistré(e)s pour une ou plusieurs méthodes mentionnées dans la fiche « Fiche pour l'enregistrement de la méthode N° 33, Massages thérapeutiques » ont la possibilité de suivre une formation subséquente d'une durée d'au moins 100 heures d'enseignement. La formation subséquente achevée avec succès en combinaison avec la formation préalable et deux ans d'expérience professionnelle est considérée comme équivalente à celle de la formation de base conformément à l'alinéa 2. Toutefois, dans tous les cas, la justification de la formation spécialisée conformément à l'alinéa 3 doit être fournie dans son intégralité.

Cette réglementation de formation subséquente est en vigueur jusqu'au 31.12.2026 (date de l'examen).

5. Entrée en vigueur

Ces Directives entrent en vigueur le 1er janvier 2024.

Octobre 2023